



# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### **1 Intitulé du projet**

Projet d'ombrière d'élevage agrivoltaïque sur la commune de Ghisonaccia.

### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

#### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

#### **2.2 Personne morale**

Dénomination

TSE Corsica

Raison sociale

TSE Corsica

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Giorgi

Prénom(s)

Lucette

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité [...]	Installation photovoltaïque d'une puissance de 7 MWc.
39. a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Emprise au sol de projet de 3 ha, soit supérieur ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieur à 40 000 m <sup>2</sup> .

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une ombrière d'élevage, constituée de rangées de panneaux photovoltaïques rotatifs ("tracker") présentant un taux de couverture de 32%. Ils suivent la course du soleil d'Est en Ouest et sont placés à 2,5 m de hauteur (panneaux à plat). Chaque rangée de panneaux est espacée de 14 m (distance inter-pieux).

Ce système permet également de répondre aux spécificités liés au projet (ajustement de la hauteur minimale en présence/absence des animaux, position horizontale en cas de gel ou de grêle...).

L'emprise au sol est minimisée en comparaison de systèmes de panneaux fixes classiques, tant vis-à-vis de l'imperméabilisation du sol (le système de pieux battus évitant l'artificialisation des sols) que sur la surface occupée (la quantité de pieux supports utilisés étant plus faible).

L'ensemble des panneaux est raccordé à des onduleurs eux-mêmes raccordés à un poste de transformation (PTR) puis à un poste de livraison (PDL) qui agit comme interface entre la centrale et le réseau électrique.

Durée d'exploitation : 40 ans

Démantèlement en fin d'exploitation/remise en état de la parcelle/recyclage des matériaux

#### 4.2 Objectifs du projet

Apporter un ombrage tournant à la parcelle, offrant ainsi à la prairie et aux troupeaux (ovins, caprins) une protection optimisée en cas d'excès de température ou de rayonnement solaire et de sécheresse, tout en permettant le passage des engins agricoles.

La position des panneaux s'adapte en fonction des besoins de la prairie et du type d'élevage :

- Pilotage adapté automatiquement en cas d'événements climatiques extrêmes : position horizontale en cas de risque de grêle ou de gel, inclinaison verticale en fonction de certaines conditions de pluie pour laisser celle-ci passer de manière homogène, ajustement en cas de vents forts ;
- Ajustement de la position (à l'horizontale ou la verticale) afin de faciliter les interventions de nombreux types d'engins agricoles dédiés à l'entretien des prairies et la gestion des animaux (auto-chargeuses, faucheuses, andaineurs...) ;
- Adaptation du point le plus bas de l'ombrière en cas de présence du troupeau et en fonction de la taille des animaux (1,50 m pour les ovins/caprins) pour éviter les blessures.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier s'étendra sur une période d'environ 6 mois et prévoit les phases suivantes :

- Préparation du terrain, création des pistes et installation de la clôture :

Les pistes seront naturelles et enherbées. Seules les pistes d'accès aux locaux techniques seront couvertes de graves concassées. Les pistes auront une largeur de 5 m.

- Pose des câbles et structures photovoltaïques :

Les câbles sont posés sur une couche de 10 cm de sable au fond d'une tranchée dédiée aux câbles d'une profondeur de 1.20m±10 cm. Les tranchées sont réalisées à l'avancement c'est-à-dire qu'elles sont ouvertes et refermées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les raccordements entre les onduleurs et les postes de transformation contenant les transformateurs seront réalisés par câbles enterrés.

Les structures photovoltaïques seront ancrées via l'intermédiaire de pieux métalliques battus dans le sol à l'aide d'un marteau hydraulique. La profondeur d'ancrage est généralement de 2m (± 50 cm). En cas d'étude géotechnique défavorable au battage des pieux (présence de blocs, sols trop meuble ou indurés par exemple), des fondations par pieux bétonnés ou micropieux seront réalisées.

- Livraison des bâtiments techniques (poste de transformation et poste de livraison) :

Ils seront posés sur une assise stabilisée et aplanie. Le remblai de terre, disposé tout autour du poste, permettra de rehausser le niveau du sol au niveau du plancher du poste et d'enterrer le vide technique. Les locaux techniques seront équipés de bacs de rétention, afin de prévenir des éventuelles fuites d'huile.

- Connexions et configuration des systèmes;

- Inspection avec l'exploitant pour valider la propreté de la parcelle.

Voir plus d'informations dans la note de présentation en annexe 8.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parc agrivoltaïque prend place sur une surface clôturée de 21,95 ha et comprendra environ 11 000 modules bifaciaux montés sur un système mobile de type "tracker", 2 postes de transformation de 36 m<sup>2</sup>, 1 poste de livraison de 36 m<sup>2</sup> et 3 citernes incendies de 60 m<sup>3</sup>. D'une puissance de 7 MWc, la production annuelle prévisionnelle du projet s'élèvera à 12 823 MWh. La clôture, grillage à mailles soudées progressives galvanisées, sera d'une longueur de 2 800 ml et de 2 m de hauteur. L'enceinte du parc sera accessible par un portail double manuel de 12 m de large.

L'exploitation sera gérée à partir d'un système de surveillance informatique, qui effectuera le monitoring des différentes composantes des ombrières agrivoltaïques. L'entretien et la maintenance des équipements seront réalisés par un prestataire 2 fois par an, durant toute la durée d'exploitation. Le nettoyage des panneaux n'est réalisé qu'en cas de performance dégradée des panneaux. Si nécessaire le nettoyage se fera à l'eau (sans adjuvant) via l'utilisation d'un camion-citerne. Aucun pompage ne sera réalisé dans les eaux superficielles ou souterraines.

Conformément au code de l'environnement, à l'issue de la période d'exploitation, un projet solaire de cette nature est une installation qui se veut réversible. A l'issue de son démantèlement, le sol sera entièrement rendu à l'état initial pour son usage agricole. Le démantèlement sera garanti par TSE CORSICA et est intégré dans le plan de financement. Il se fera dans l'ensemble avec les mêmes engins et outils que l'installation et pendant une période de 3 mois environ. Le taux de valorisation d'un module PV en fin de vie de l'ordre de 94,7%.

Voir plus d'informations dans la note de présentation en annexe 8.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface clôturée :	21,95 ha
Surface couverte par l'installation PV (surfaces projetées panneaux) :	2,96 ha
Longueur clôture :	2 800 ml
Surface locaux techniques et citernes :	375 m <sup>2</sup>
Surface et longueur des pistes :	4 266 m <sup>2</sup> et 820 ml

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1306 Voie : Route de Bastia RT10

Lieu-dit :

Localité : Ghisonaccia

Code postal : 2 0 2 4 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 9 ° 2 5 , 2 7 " E Lat. : 4 2 ° 0 2 , 0 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Ghisonaccia, zone agricole

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche "Etang et zone humide d'Urbino" 940004088 est située à environ 2,3 km du projet.  Cf. Annexe 8
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation de l'Observatoire des territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB le plus proche "Cordon dunaire d'Urbino" FR3800547 est situé à environ 5 km du projet.  Cf. Annexe 8
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ghisonaccia est concernée par la Loi Littoral. Le projet se situe hors du périmètre des Espaces Proches du Rivage et des Espaces caractéristiques du littoral identifiés au PADDUC.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation géoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un plan de prévention du bruit. Elle est toutefois concernée par une voie routière classée voie bruyante par arrêté préfectoral du 25 septembre 2017.  Cf. Annexe 8
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éléments bénéficiant de protections réglementaires sont situés à plus de 8 km du projet.  Cf. Annexe 8
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPRN : PPRI Prunelli Fium'Orbu. cf. Annexe 8
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi approuvé le 15 mai 2018 par arrêté préfectoral.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à plus de 250 m.  Cf. Annexe 8
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation SDAGE Bassin de Corse
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation ARS  Cf. Annexe 8
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche "Site archéologique d'Aléria" est situé à plus de 9 km du projet.  Cf. Annexe 8

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche "Etang d'Urbino" FR9410098 est situé à environ 2,3 km du projet. Cf. Annexe 8
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche "Défilé de l'Inzecca" est situé à plus de 10 km du projet. Cf. Annexe 8

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des prélèvements d'eau potable ou dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des modifications/prélèvements dans les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les remblais issus des tranchées réalisées pour enterrer les câbles seront réutilisés pour refermer les tranchées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation du projet ne nécessite aucun apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun raccordement aux réseaux d'eau potable ou d'assainissement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par les travaux de terrassement et de construction de la centrale, des incidences négatives sont susceptibles d'être engendrées sur la biodiversité locale. A ce titre, des mesures issues de la séquence ERC "Eviter-Réduire-Compenser" seront proposées et mises en œuvre en amont et pendant les travaux afin de limiter les incidences du projet sur l'environnement.  Cf. Annexe 8
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des sites Natura 2000.  Cf Annexe 8
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en adéquation avec l'activité agricole en présence et vise à son amélioration (centrale agrivoltaire).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation Géorisques Le projet n'est concerné par aucun risque technologique.  Cf. Annexe 8.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consultation Géorisques/Consultation SIS2B Le projet est concerné par un aléa faible à moyen retrait/gonflement des argiles : une étude géotechnique sera réalisée pour adapter au mieux les composantes du projet. Le projet est concerné par l'aléa feu de forêt : soumis au Obligations légales de débroussaillage.  Cf. Annexe 8
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation Géorisques et ARS
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Consultation Géorisques et ARS

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier va engendrer un trafic supplémentaire en journée (maximum 6 camions par jour en pointe). Ce trafic sera temporaire et encadré par une signalisation spéciale (mesure de réduction). La phase d'exploitation n'est pas de nature à engendrer un trafic supplémentaire.  Cf. Annexe 8
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase de chantier est susceptible d'engendrer un bruit supplémentaire en journée et de manière temporaire. La phase d'exploitation n'est pas de nature à engendrer des nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement immédiat du projet est concerné par le passage de la RT10, voie classée bruyante par arrêté préfectoral. Cf Annexe 8
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier est susceptible d'engendrer des vibrations lors des travaux de terrassements, mais celles-ci seront sommaires et temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réflexion de la lumière sur les panneaux ne va pas engendrer des nuisances auprès des riverains en raison du recul vis à vis des zones de fréquentation. Pas d'éclairage nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le risque accidentel de fuite d'hydrocarbure des engins de chantier est à envisager Pour cela une mesure de réduction est prévue dans le cadre de la séquence ERC. Cf. Annexe 8.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sol, eaux superficielles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : production de déchets inertes non dangereux En phase d'exploitation : production de déchets en cas d'éléments défectueux (onduleurs, panneaux) En phase de démantèlement : production de déchets issus de la centrale à recycler. Une mesure de réduction est prévue dans la séquence ERC et vise au traitement et au recyclage de tous les déchets. CF. Annexe 8/
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun échange n'est à attendre avec le projet depuis les espaces patrimoniaux. Cf. Annexe 8
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre à l'activité agricole existante. Cf. Annexe 8

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Huit projets en cours ou existants identifiés dans un rayon de 5 km (4 centrales photovoltaïques, 3 projets immobiliers, 1 projet de carrière).

Milieu physique : Impact cumulé négligeable au regard de la faible artificialisation, imperméabilisation et remaniement des sols du projet. Milieu humain : Des nuisances temporaires sont possibles en phase de travaux sur la circulation si plusieurs chantiers se déroulent en simultané. Après application des mesures de traitement, l'impact cumulé est considéré comme très faible à positif.

Paysage : Impact cumulé du projet très faible en raison de sa faible visibilité aux différentes échelles étudiées et de sa bonne insertion dans le territoire. Les autres parcs PV se fondent dans les cultures variées des plaines.

Milieu naturel : Impact cumulé du projet faible au regard du nombre d'habitats similaires disponibles à l'échelle de l'AEE. De plus, les espèces pourront continuer à utiliser le site en phase d'exploitation. CF Annexe 8.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

sans objet.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La note environnementale, paysagère et écologique disponible en Annexe 8 présente les mesures d'évitement et de réduction permettant de réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine :

- ME1 : Évitement d'habitats naturels par redéfinition du projet
- ME2 : Délimitation stricte de l'emprise du projet et des aires de stockage des matériaux et des engins
- ME3 : Absence de rejets dans le milieu naturel
- ME4 : Adaptation des périodes d'entretien
- ME5 : Évitement des zones à enjeux écologiques lors de l'opération de remplacement des panneaux défectueux
- ME6 : Augmentation de la distance inter-rangée pour éviter la perte de territoires de chasse pour l'avifaune
- MR1 : Limitation des nuisances sur les populations humaines
- MR2 : Intégration paysagère du parc agrivoltaïque
- MR3 : Création des pistes avant la pose des panneaux accompagnée de mise en place d'un plan de circulation
- MR4 : Dispositifs préventifs de lutte contre l'érosion des sols et de préservation de la banque de graines
- MR5 : Régulation des espèces exotiques envahissantes
- MR6 : Favoriser le déplacement de la petite faune
- MR7 : Gestion du parc photovoltaïque par maintien du pâturage caprin/ovin
- MR8 : Mise en œuvre du chantier hors des périodes sensibles pour la faune et la flore
- MR9 : Réalisation d'un prédiagnostic avant démantèlement
- MR10 : Dispositifs préventifs de lutte contre le risque incendie
- MR11 : Démantèlement et recyclage des composantes de la centrale
- MA1 : Aménagement ponctuel : abris et gîtes artificiels pour la faune
- MA2 : Mise en place d'un suivi écologique global en phase d'exploitation -
- MA3 : Suivi écologique du chantier

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principales incidences ont fait l'objet d'une réflexion dans la note environnementale, paysagère et écologique présentée en annexe 8.

Le porteur de projet a travaillé, dès la conception du projet, à éviter au mieux les enjeux naturalistes, paysagers et environnementaux recensés. De plus, il s'engage à appliquer les mesures proposées dans les différents volets, dans le but de rendre les incidences résiduelles non significatives.

Au regard des enjeux relevés et de l'ensemble des mesures proposées, l'élaboration d'une étude d'impact ne saurait être pertinente.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Note de présentation du projet d'installation agrivoltaïque "Ghisonaccia-Risticoni" et ses Notes détaillées environnementale, paysagère et écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le

Signé par :  
  
 B1538CA2ADB2472...

Signature du (des) demandeur(s)

## Certificate Of Completion

Envelope Id: EFFBFBB3-41AD-414B-8F93-4C025F65F8DD

Status: Completed

Subject: Veuillez signer ce document avec Docusign

Source Envelope:

Document Pages: 13

Signatures: 1

Envelope Originator:

Certificate Pages: 1

Initials: 0

Sabine GAETTI

AutoNav: Enabled

55 ALLEE PIERRE ZILLER

Envelopeld Stamping: Enabled

VALBONNE, - 06560

Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

sabine.gaetti@tse.energy

IP Address: 192.103.123.72

## Record Tracking

Status: Original

Holder: Sabine GAETTI

Location: DocuSign

7/21/2025 10:12:30 AM

sabine.gaetti@tse.energy

## Signer Events

Lucette Giorgi

giorgi.lucette@orange.fr

Security Level: Email, Account Authentication (Optional)

## Signature

Signé par :  
  
B1538CA2ADB2472...

Signature Adoption: Pre-selected Style

Using IP Address:

2a01:cb1c:55:bb00:957d:7579:c823:a048

## Timestamp

Sent: 7/21/2025 10:14:17 AM

Viewed: 7/21/2025 11:31:53 AM

Signed: 7/21/2025 2:34:31 PM

## Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via Docusign

## In Person Signer Events

### Signature

### Timestamp

## Editor Delivery Events

### Status

### Timestamp

## Agent Delivery Events

### Status

### Timestamp

## Intermediary Delivery Events

### Status

### Timestamp

## Certified Delivery Events

### Status

### Timestamp

## Carbon Copy Events

### Status

### Timestamp

## Witness Events

### Signature

### Timestamp

## Notary Events

### Signature

### Timestamp

## Envelope Summary Events

### Status

### Timestamps

Envelope Sent

Hashed/Encrypted

7/21/2025 10:14:17 AM

Certified Delivered

Security Checked

7/21/2025 11:31:53 AM

Signing Complete

Security Checked

7/21/2025 2:34:31 PM

Completed

Security Checked

7/21/2025 2:34:31 PM

## Payment Events

### Status

### Timestamps